

**Rapport de gestion du Conseil d'Administration  
à l'Assemblée Générale du 20 juin 2024**

Chers associés,

Le Conseil d'Administration vous a convoqué en Assemblée Générale conformément à la loi et à nos statuts, afin de vous rendre compte de l'activité de la société et de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de résultats pour l'année civile 2023.

**1. Situation des coopérateurs**

Le Code des Sociétés et Associations impose au conseil d'administration d'établir un rapport sur la situation de la base de données des coopérateurs

Au 31 décembre 2023, AR-CO c.v./s.c. a 167 coopérateurs actifs qui disposent ensemble de 1830 actions d'une valeur de 13 euros (165 coopérants avec 1816 actions) ou de 85 euros (2 coopérants avec 14 actions).

Durant l'année 2023, il y a eu un remboursement de 5 parts de coopérateurs à 13 € suivant les décisions du Conseil d'Administration du 30 novembre 2023 : le CA a décidé d'exclure les coopérateurs qui n'ont pas eu de police RC active depuis plus de 10 ans, sont décédés ou n'ont jamais été actifs aux 5 dernières assemblées générales. En outre, 2 coopérateurs nouveaux sont acceptés ayant souscrit 77 nouvelles parts à 13€ et 3 nouvelles parts à 85 €.

Le Conseil d'Administration propose en vertu de la formule légale d'augmenter la valeur d'apport des nouvelles parts dès le 1 janvier 2024 à 125 € le part, et de limiter le nombre de parts par coopérateur à 40 avec un minimum de 3.

**2. Rapport sur le développement des activités : nous vous référons au rapport SFCR (Solvency & Financial Condition Report), en annexe de ce rapport. Dans ce même rapport, nous avons repris la liste des mandats externes des administrateurs, directeurs et fonctions de contrôle indépendantes, comme demandé par le Règlement de la BNB du 9 novembre 2021, confirmé par l'Arrêté Royal du 8 février 2022.**

**3. Bilan et compte de résultats arrêtés au 31.12.2023**

Ces documents vous ont été remis.

Les ajustements nécessaires ont été pratiqués, et les opérations transitoires de même que les provisions sont exprimées dans les comptes annuels.

**3.1. Commentaires sur le Bilan (actif et passif) en K€**

Le bilan total s'élève à 123.692 K€.

Compte tenu de la nouvelle définition de la société coopérative, le capital a été transféré vers le compte « apport disponible » dont le solde est de 296K € faisant suite à l'incorporation de la réserve légale et les apports indisponibles - non exigés.

Les provisions techniques sont de 100.690 K€ et progressent de 9,96 %. Elles ont été établies avec prudence, tenant compte de l'inflation (ABEX, BT01 et IPC) et confirmées par la fonction actuarielle indépendante.

Les actifs sont investis pour 8.100 K€ en immobiliers, 82.907 K€ en produits financiers, 12.869 K€ en créances et 4.743 K€ en actifs disponibles.

Dans le bilan, les créances envers les réassureurs s'élèvent au total à 17.071 K€. Les risques de responsabilité professionnelle et décennale des concepteurs qui constituent la majorité de nos activités sont couverts par différents contrats de réassurance auprès des réassureurs ayant un excellent rating auprès des sociétés de notation.

AR-CO satisfait aux exigences en matière de solvabilité II avec un ratio de 152 %, les fonds propres suivant les règles de SII étant de 31.640 K€.

### 3.2. Commentaires sur le compte de résultats

Le chiffre d'affaires brut en 2023 est de 19.523 K€ et est constitué d'une part par les primes attendues sur les missions 2023 et d'autre part par les régularisations des années antérieures, supérieures à celles attendues.

La compagnie a remplacé son infrastructure informatique pour améliorer les performances des applicatifs, réduire les risques en matière de cyber attaque et renforcer la protection de ses données.

En outre, la compagnie a adapté ses conditions générales et particulières pour tenir compte de l'évolution de la législation et plus particulièrement de l'introduction du nouveau code civil, Livre 5.

Les amortissements totaux sont de 339 K €. Le rendement financier s'élève à 714 k€. Les rendements financiers nets proviennent des intérêts du portefeuille obligataire, dividendes sur actions et fonds d'actions, revenus locatifs des immeubles, ... Il n'y a pas d'impôt en charge pour l'exercice puisque nous sommes en perte fiscale reportée.

Nous avons comptabilisé en clients irrécupérables 69 K€

L'exercice se clôture par un bénéfice de 313 K€.

Le Conseil d'administration propose d'ajouter ce bénéfice à la réserve indisponible.

En conséquence, les capitaux propres évoluent comme suit :


○ À nouveau au 01.01.2023	+10.085 K€
○ Réserves	+0.238 K€
○ Capital souscrit	<u>+0.051 K€</u>
○ Total au 31.12.2023	10.375 K€

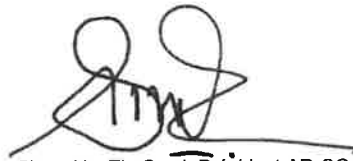
Nous n'avons pas connaissance de circonstances ou de faits susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société et sur sa structure financière.

4. Durant l'exercice, nous avons fait appel aux instruments financiers dérivés, dans le cadre défini par le Conseil d'Administration, pour protéger la valeur des actifs investis en fonds d'actions.
5. AR-CO est une entité d'intérêt public suivant l'article 1:12 du code des Sociétés et Associations. Elle ne satisfait pas aux critères précédents de l'article 3:6 § 4 du même code et ne doit par conséquent pas établir de rapports supplémentaires concernant divers éléments non-financiers.
6. Le Conseil d'Administration n'a pas eu connaissance d'une opération pouvant présenter un conflit d'intérêt.
7. Nous vous invitons à donner décharge aux Administrateurs et au commissaire-réviseur pour l'exercice écoulé.
8. Il y a lieu de vous prononcer sur les nominations et les reconductions des Administrateurs dont les mandats sont venus à échéance, repris dans l'agenda de cette assemblée générale.

Nous tenons à remercier la société de réviseurs agréée PricewaterhouseCoopers, représentée par Monsieur Damien Walgrave, notre Actuaire Monsieur Vincent Tellier, pour leur aide précieuse, ainsi que tous nos associés, avocats, experts et collaborateurs pour leur contribution au fonctionnement de la société pendant l'exercice écoulé.

Pour le Conseil d'Administration,  
le 23 mai 2024,

  
Eric BOMBÉY  
Président du comité de direction



Signed by Th. Serck Président AR-CO 4/06/2024 16:16  
Thomas SERCK  
Président du conseil d'administration